

W6369-240393 MIGRATION DE DONNÉES

MODIFICATION 008

La modification n° 008 est émise pour répondre aux points suivants :

A) Publier les questions et réponses soumises lors de la publication.

| Numéro de question | Question | Réponse aux fournisseurs |
|--------------------|--|--|
| 054 | <p>La DP indique que les travaux seront effectués à distance et sur place au campus Carling du MDN (re : travaux nécessitant l'accès au réseau étendu du Ministère).</p> <p>a. La Couronne pourrait-elle préciser si les frais de déplacement des ressources vers le campus du MDN seront couverts par le Ministère (c.-à-d. les déplacements, les repas et l'hébergement ?</p> <p>b. La Couronne pourrait-il également préciser quelles ressources seront censées travailler sur place : uniquement les PME responsables du travail de migration des données, ou toute l'équipe (c.-à-d. y compris le chef de projet et le rédacteur technique) ?</p> | <p>a) Tous les frais de déplacement des ressources du soumissionnaire doivent être inclus dans leur proposition à prix forfaitaire définitif. Aucune réclamation de voyage distincte ne sera acceptée.</p> <p>b) Le soumissionnaire retenu devra minimiser la quantité de travail à effectuer sur place au campus Carling du MDN à Ottawa, en utilisant plutôt des méthodes à distance autant que possible, ce que le responsable technique du MDN facilitera. Il n'est pas prévu que le chef de projet ou le rédacteur technique du soumissionnaire retenu doive se rendre sur place.</p> |

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE MEURENT INCHANGÉES